



RECONDUCTION EXPRESSE

de la

« Convention pour la mise à disposition des bâtiments communaux pour la mise en place des Accueils Collectifs de Mineurs de Loire Forez Agglomération pendant les vacances scolaires »

signée les 13 mai et 15 juillet 2019

Loire Forez Agglomération et la Mairie de Saint-Jean-Soleymieux valident la reconduction expresse, pour l'année scolaire 2022 – 2023, de la convention susvisée.

7 mars 2023

Le 2023

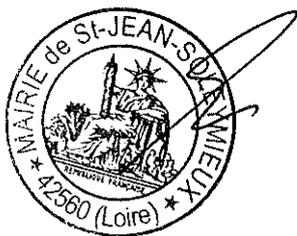
La commune de Saint-Jean-Soleymieux

Loire Forez Agglomération

Le Maire

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président délégué à la petite enfance,
l'enfance et la jeunesse,

Evelyne Chouvier



Francois Forchez

Signé électroniquement le 21/03/2023

Pour le Président, par délégation,
le vice-président délégué à l'action
et la cohésion sociale

François FORCHEZ